

Conseil de l'ED Humanités du 31 octobre 2024

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS :

François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Elina GALIN (Représentante des doctorants) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Laurence LAVERRÉ (Assistante à l'UFR SHA : Relations internationales et Études Doctorales) ; Samantha MOLINARO (Représentante des doctorants) ; Marie-Reine MOUTON (Représentante des doctorants) ; Eva SHUKURIAN (Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales) ; Jean-Luc TERRADILLOS (Membre extérieur – Espace Mendès France) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESCMI) ; David WATERMAN (Membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres présents en visio-conférence : Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; Thomas GUGLIELMO (Représentant des doctorants) ; Georgia BOUTEILLER (Responsable de l'administration et du pilotage du Centre des Études Doctorales : membre invitée au conseil du 31 octobre 2024).

Membres Excusés : Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Fatiha IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Isabelle MICHAUD (Assistante des ED) ; Sandrine REBEYRAT (Membre extérieur - EESI- Angoulême).

F. Brizay salue les deux nouveaux membres du Conseil de l'ED :

-Madame Laurence LAVERRÉ, Assistante à l'UFR SHA : Relations internationales et Études Doctorales ; elle remplace Sarah Ralamina.

-Madame Eva SHUKURIAN, Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales ; elle remplace Nathalie Fofana.

Présentation de Mme Georgia Bouteiller, Responsable de l'administration et du pilotage du Centre des Études Doctorales

Madame Bouteiller exerce des missions dans deux domaines : d'une part, elle porte la politique et la stratégie de l'UP sur le déploiement et la valorisation du Doctorat ; d'autre part, elle est chargée de structurer et d'homogénéiser les process administratifs de l'ensemble des étapes des études doctorales.

Madame Bouteiller aide les Écoles doctorales comme facilitatrice pour les questions particulières et les aspects réglementaires. Elle rappelle que Barbara Mériageult reste responsable des contrats doctoraux et des conventions.

Rentrée des doctorants : Admissions, réinscriptions, abandons, dérogations

1) Les inscriptions

Cette rentrée 2024, l'ED Humanités compte 150 inscrits

28 primo entrants ainsi répartis par UFR : 11 en Lettres et Langues, et 17 en SHA. C'est moins que l'année dernière où l'ED avait compté 36 primo entrants.

2^e année : 34
3^e année : 23
4^e année : 22
5^e année : 18
6^e année : 11
7^e année : 07
8^e année : 06
11^e année : 01

Les 150 inscrits sont 57 en Lettres et Langues, et 93 en SHA. On en attend encore 17 (6 en Lettres et Langues, et 11 en SHA), ce qui ferait 167 inscrits, dont 63 en Lettres et Langues, et 104 en SHA.

L'effectif sera donc un peu moins élevé qu'en 2022 (182 inscrits), mais comparable à celui de 2023 à la même époque (165) inscrits.

2) Les abandons

L'ED enregistre en cette rentrée 15 abandons, dont 11 en SHA et 4 en Lettres et Langues. La répartition par années au moment de l'abandon se présente ainsi :

1 en 1 ^e année	1 en 5 ^e année
1 en 2 ^e année	2 en 6 ^e année
5 en 3 ^e année	2 en 7 ^e année
2 en 4 ^e année	1 en 9 ^e année

F. Brizay présente le cas d'une doctorante pour laquelle les membres du CSI ont donné un avis défavorable pour sa réinscription en 5^e année.

-Cet avis est motivé pour les raisons suivantes : le travail de définition des termes du sujet n'est pas abouti ; le travail ne comprend ni problématique, ni plan, ni méthodologie ; le CSI souligne un manque de la rigueur attendue d'une chercheuse à ce stade de son travail de thèse ; les grandes réserves déjà émises lors du CSI de 2023 n'ont pas été prises en compte.

-Pour ces raisons, le Conseil de l'ED, à l'unanimité, soutient la décision du CSI de ne pas réinscrire la doctorante.

F. Brizay invite les directrices et directeurs des laboratoires à prendre en compte les points suivants :

-Le niveau de compétences des candidats en thèse. Une moyenne de 14/20 (ou mention Bien) au Master est nécessaire. Il ne peut être dérogé à cette exigence, par une délibération du conseil de l'Ecole doctorale, que dans l'éventualité où la moyenne au Master se situerait entre 12 et 14/20, à condition que le candidat ait obtenu de bons résultats à son mémoire de recherche. Il y a eu cette année plusieurs abandons dus à des faiblesses méthodologiques révélés par les CSI.

-Les moyens financiers dont disposent les doctorants pour la durée de la thèse. Des demandes d'exonération de frais d'inscription ont été envoyées bien tardivement, et elles sont examinées plus attentivement par l'UP dans la période de contrainte budgétaire que connaît l'établissement. Madame Bouteiller conseille aux doctorants qui ont des problèmes financiers pour leur inscription de se tourner vers le guichet unique social et vers le fonds social qui, jusqu'ici ouvert pour les étudiants inscrits en Licence et en Master, va être sollicité pour prendre en compte les doctorants.

-Veiller à faire en sorte que la durée des thèses ne dépasse pas 6 ans. Lors de sa dernière évaluation, le HCERES avait souligné que la durée moyenne des thèses de l'ED Humanités était trop longue.

3) Dérogations

F. Brizay demande au Conseil de l'ED d'appuyer les demandes d'inscription des doctorants qui s'inscrivent au-delà de la 6^e année. Il s'agit de 14 doctorants et doctorantes, dont 7 en 7^e année, 6 en 8^e année et une en 10^e année. Ils sollicitent une réinscription pour des raisons valables : des problèmes de santé, une rédaction de thèse qui nécessite encore quelques mois de travail pour que le manuscrit soit correctement achevé.

La doctorante qui souhaite s'inscrire en 10^e année devait soutenir le 10 février 2024. La thèse a été déposée à l'automne 2023, le jury était composé, mais la soutenance a dû être reportée car les deux pré-rapporteurs professeurs des universités ont émis un avis défavorable au motif que le sujet n'entre pas dans le périmètre de la section 13 « Etudes slaves » dans laquelle elle était inscrite. Or jusqu'à une date récente, le Caucase, qui a fait partie de l'empire russe puis de l'URSS, était étudié par les Etudes slaves. Personne n'a averti la directrice de thèse et la doctorante que ce n'était plus le cas aujourd'hui.

En janvier 2024, la directrice de thèse a envisagé un changement de section afin de permettre la soutenance des travaux de la doctorante, mais le laboratoire d'accueil envisagé n'est pas en mesure de co-diriger la thèse, et il ne l'a fait savoir que fin juillet 2024. La directrice a alors contacté Guillaume Bourgeois, enseignant-chercheur en histoire contemporaine, membre de la 22^e section, qui connaît bien l'histoire de la période soviétique. Afin que la doctorante ne perde pas les neuf ans de recherche accomplis, G. Bourgeois, accepte de diriger la thèse avec l'ancienne directrice qui sera co-encadrante.

Sous la direction de G. Bourgeois, la doctorante pourrait relire et corriger son manuscrit, qui est achevé, et soutenir dans le courant de l'année 2025.

Aides exceptionnelles

Le 18 septembre 2024, les Écoles Doctorales Humanités et Humains en société ont examiné les demandes d'aide financière exceptionnelle que les laboratoires leur ont fait remonter. Comme l'année précédente, il a été décidé, à titre exceptionnel, d'accorder une aide financière.

Le montant de cette aide s'est élevé à 6 574 euros, pour les motifs suivants :

- Participation aux frais de fonctionnement de la MSHS.
- Un projet de résidence artistique.
- Aide financière pour des frais de déplacement de membres d'un jury de thèse.
- Des frais de déplacement de deux doctorantes pour une recherche sur le terrain, l'une en Asie, l'autre en Amérique du Sud.

Le budget restant s'élève le 31 octobre à 595 euros pour finir l'exercice, qui sera clos le 28 novembre.

L'ED ne financera pas de cours d'anglais à la Maison des langues pour les doctorants au 1^{er} semestre, car aucune demande n'a été faite de la part de doctorants.

Règlement interne de l'ED Humanités

Au début de l'été, le Centre des Études Doctorales a demandé aux ED de réviser leur règlement interne à partir des consignes données par la Direction des Affaires Juridiques et des Archives (DAJ&A). Ils sont en cours de validation par le CED.

Une modification est apportée au règlement de 2022 : elle concerne la composition du Conseil de l'ED. Il y a toujours 20 membres :

- .8 représentants et représentantes des personnels d'enseignement et de recherche exerçant au sein de l'ED (le Directeur ou la Directrice de l'ED et un représentant ou une représentante désigné(e) par le Conseil de chacune des sept unités de recherche rattachée à l'ED).
- .4 représentants et représentantes des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. Jusqu'à présent, c'est le directeur de l'ED qui les désigne. Le document proposé par le Centre des Études doctorales prévoit que 2 représentants sont désigné(e)s par le Directeur ou la Directrice de l'ED et les 2 autres par le Directeur ou la Directrice de la DRINNOV.
- .4 représentants et représentantes des doctorants et doctorantes.
- .4 membres extérieurs à l'ED.

Le taux d'encadrement est de 10 encadrements à 100 % (en tant que Directeur ou Directrice de thèse). C'est le plus élevé avec celui de l'ED de droit. Le CD souhaite réduire ce chiffre. Dans plusieurs ED il est de 5 encadrements à 100 %. La direction de l'ED Humanités propose de ramener ce chiffre dans un premier temps à 8, puis à 7 :

- Madame Krauss fait observer que l'ED doit faire preuve de souplesse dans l'application de cette politique en tenant compte du fait que des laboratoires manquent d'enseignants-chercheurs pour encadrer des demandes, nombreuses, d'inscription en thèse.
- Madame Bouteiller précise que l'exception ne doit pas être la règle. David Waterman rappelle qu'à l'Université de La Rochelle, le nombre de doctorants par encadrant est passé depuis trois ans de cinq à trois.

Il y a désormais un chapitre entier consacré à la médiation.

- Il définit la composition du comité de médiation : le Directeur ou la Directrice de l'ED, qui en assure la présidence ; le Directeur ou la Directrice de l'unité de recherche d'accueil du doctorant ou de la doctorante ; un représentant ou une représentante des doctorants et doctorantes du Conseil de l'ED, désigné par et parmi ces représentants, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED ; un expert ou une experte scientifique, extérieur(e) à l'unité de recherche concernée, désigné ou désignée par le Conseil de l'ED, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'ED.
- Les modalités d'organisation et de fonctionnement : écoute séparée de chaque partie ; élaboration d'une solution de règlement à l'amiable proposée à l'ensemble des parties.
- En cas de refus de la solution proposée par le Comité de médiation, le Directeur ou la Directrice de l'ED engage une solution alternative : saisine du Référént ou de la Référénte intégrité scientifique de l'Université ; du Président ou de la Présidente du Collège de déontologie de l'Université ; du Président ou de la Présidente de l'Université ; du Médiateur ou de la Médiatrice de l'enseignement supérieur.

Contrats doctoraux - appels à projets 2025/2026

La réunion sur le périmètre des laboratoires aura lieu le 7 novembre. Elle examinera les appels à projet.

JT 2025 et communication sur Hal

Rémy LÉRIGNIER, ingénieur d'études au Service commun de documentation (SCD), au Service d'appui à la recherche (SAR), et Administrateur du portail HAL de l'université de Poitiers, a créé la collection des Journées thématiques de l'école doctorale Humanités – ED 612. Elle est accessible. F. Brizay va préparer un bref texte de présentation de l'ED.

C'est sur HAL que seront désormais déposées les communications faites par les doctorantes et doctorants. Celles des JT 2024 consacrées au thème « Rêves/ Rêveries » ont été adressées pour relecture à des enseignants-chercheurs.

Les représentantes et le représentant des doctorants annoncent que le thème choisi pour les JT 2025 est « Enfances ».

Les JT 2025 auront lieu le lundi 02 et le mardi 03 juin. Comme en 2023 et en 2024, elles se dérouleront à la MSHS.

Renouvellement des représentants des doctorants

Désormais, il faut renouveler les représentants tous les deux ans car ils sont censés préparer leur thèse en trois ans. Les dernières élections de délégués ont eu lieu en janvier 2023. L'ED organisera donc un scrutin en ligne dans le courant du mois de janvier 2025.

Questions diverses

Des doctorants du laboratoire Herma ont rencontré des difficultés techniques pour remplir leur dossier sur ADUM : des dossiers ont disparu de la plateforme et il y a eu des soucis de paramétrage. Les assistantes ont réglé ces problèmes. Il s'agit de difficultés liées à la mise en place d'ADUM, que l'on surmonte au fur et à mesure.

La prochaine Journée nationale du doctorat aura lieu à Lille le 6 novembre 2024. Y participeront Madame Bouteiller, au nom de l'UP, et David Waterman.